



Information aux parents

Votre espace famille pour gérer vos réservations et vos factures

SERVICE DE L'ENFANCE

Sequedin, le 11 janvier 2021

Dossier suivi par : Amélie Ponchel

☎ 03 28 82 91 60 | enfance@sequedin.fr

Chers Parents,

Ce lundi 11 janvier 2021, vous aurez reçu un courriel de « MonEspaceFamille.fr » vous invitant à activer votre nouvel espace famille à partir du lien qui y sera indiqué (pensez à vérifier les courriels indésirables/spams).

En effet, la Commune a mis en place un nouveau logiciel pour vous permettre de gérer à distance les inscriptions au restaurant scolaire, à l'accueil périscolaire et aux accueils de loisirs pour vos enfants : **www.monespacefamille.fr**

Vous pourrez ainsi accéder facilement à vos factures et les payer en ligne, gérer vos informations, avoir une visibilité sur les plannings de vos enfants et modifier les réservations (avant vendredi 11 h pour la semaine suivante s'agissant des activités périscolaires).

Attention : désormais, nous vous invitons à réserver, régler vos factures et nous contacter systématiquement par votre espace famille en ligne. En cas de difficulté, vous pourrez contacter le service de l'enfance par téléphone ou par courriel (coordonnées en en-tête).

Comment faire lors de votre première connexion ?

1. Sur le courriel envoyé par « MonEspaceFamille.fr », vous cliquez sur le lien proposé (si ce courriel n'est ni dans votre boîte de réception ni dans vos spams, contactez-nous).
2. Sur la page d'identification, créez votre mot de passe.
3. Vous arrivez alors sur la page d'accueil comprenant les actualités du service de l'enfance.
4. Cliquez sur votre nom en haut de page pour compléter vos informations, en particulier l'adresse courriel, le nom, le prénom et le numéro de téléphone des responsables 1 et 2.
5. Votre session est alors opérationnelle. Vous pouvez alors procéder aux réservations pour vos enfants dans les modules souhaités et accéder à votre espace famille à tout moment.

Comment consulter les réservations et les modifier ?

1. Dans votre espace famille, cliquez sur l'onglet « Mes réservations ».
2. Vous pouvez ainsi consulter les réservations déjà faites pour vos enfants (un onglet pour chaque enfant). Seules vos réservations d'activités périscolaires de janvier ont été inscrites par nos soins, vous devrez inscrire vos réservations pour les mois suivants.
3. La modification des réservations (ajout ou suppression) se fait sur le principe du **panier**, que vous devez impérativement valider une fois que vous avez sélectionné les réservations à ajouter ou supprimer. Vos modifications ne seront prises en compte qu'après validation du panier.

Informations complémentaires :

1. Restauration scolaire et accueils périscolaires (matin et soir) :

- La cantine et le périscolaire se réservent à la journée, la facturation se fait sur la base des réservations.
- Le logiciel tient compte des régimes alimentaires que vous avez renseignés dans le dossier d'inscription remis en début d'année scolaire. Il est donc inutile de les préciser à nouveau.
- Le règlement et le livret d'accueil que vous avez reçus en début d'année s'appliquent.
- Attention : seules vos réservations d'activités périscolaires de janvier ont été inscrites par nos soins sur la base des indications que vous nous avez communiquées avant le vendredi 8 janvier à 11 h. Vous pourrez modifier les réservations des deux dernières semaines de janvier. Pensez bien à inscrire vos réservations pour les mois suivants.

2. Accueils de loisirs (ALSH et CLJ) et péri-ALSH :

- Les accueils de loisirs et péri-ALSH se réservent et sont facturés à la semaine.

3. Tarifification et paiement :

- La tarifification actuelle ne change pas.
- Toutes les prestations sont en post-paiement (paiement après les prestations du mois) à compter du 1^{er} janvier 2021.

4. Nous contacter :

- M^{me} Ponchel du service de l'enfance a la possibilité d'intervenir sur votre espace famille pour résoudre d'éventuels problèmes que vous pourriez rencontrer. Vous pourrez également lui adresser vos demandes depuis l'onglet « Mes demandes » de votre espace famille.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement,

Le Maire,

Christian LEWILLE